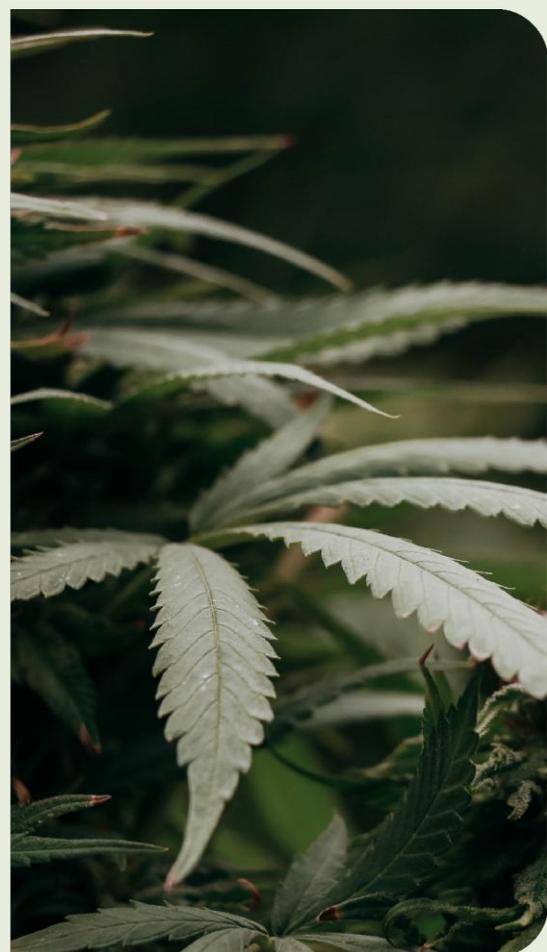




ASSOCIATION QUÉBÉCOISE  
DE L'INDUSTRIE DU CHANVRE  
ET DU CANNABIS



**MÉMOIRE DÉPOSÉ DANS LE CADRE DES  
CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES 2025-2026  
DU MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC**

**20 FÉVRIER 2025**

---

# Avant-propos

---

Monsieur le Ministre,

L'Association Québécoise de l'Industrie du Chanvre et du Cannabis (AQIC) est fière de soumettre ce mémoire dans le cadre des consultations que mène actuellement votre ministère en vue de la présentation du Budget du Québec 2025-2026.

Cet exercice se déroule cette année dans un contexte de grande incertitude, et ce, pour une multitude de facteurs : l'inflation continue d'affecter les Québécois, un déficit de 11 milliards de dollars enregistré pour l'exercice 2024-2025 pour l'état québécois, l'instabilité politique au gouvernement fédéral et les menaces américaines.

En 2018, le gouvernement fédéral a légalisé le cannabis afin d'en permettre la consommation et la vente à des fins récréatives, et ce, dans le but de contrôler la qualité et la vente du produit, de réduire les risques pour la santé, de restreindre le marché noir et de mieux informer les citoyens. Le cannabis était déjà très largement accessible, car l'approche prohibitionniste longtemps privilégiée par les autorités publiques s'était avérée contre-productive.

Le secteur québécois du chanvre et du cannabis a eu l'ambition de devenir un leader dans la production de produits de qualité en Amérique du Nord. Nous nous trouvons aujourd'hui face au spectre, bien réel, d'une saturation de notre capacité à migrer les consommateurs sur le marché légal. Pour assurer une transition économique respectueuse des entreprises québécoises et de ses citoyens, tout en répondant aux besoins du marché, le Québec n'a plus le choix : il doit repenser son approche face à la production et à la distribution du cannabis, et opter pour une stratégie pragmatique et diversifiée, comme l'ont fait d'autres juridictions.

Les changements législatifs dans plusieurs pays transforment le marché du chanvre et du cannabis sur l'échiquier mondial, mais la volonté affichée de la nouvelle administration américaine de renforcer sa position dans cette industrie, forcent une réflexion urgente pour la pérennité de notre secteur au Québec.

Monsieur le Ministre, il est impératif que le budget que vous présenterez prochainement soit à la hauteur des défis actuels de l'économie québécoise et des finances publiques du Québec. Pour assurer la réussite de la légalisation du chanvre et du cannabis, des mesures immédiates sont nécessaires.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente,

Pierre Leclerc  
Président-directeur général

# Introduction

---

Fondée en 2019, l'Association québécoise de l'industrie du chanvre et du cannabis (AQIC) représente l'industrie québécoise du chanvre et du cannabis et contribue de manière constructive et responsable au développement de ce vaste écosystème au sein duquel on retrouve des entreprises actives au Québec qui sont assujetties aux législations et aux réglementations du gouvernement fédéral ainsi que des gouvernements provinciaux et territoriaux.

Ces entreprises sont des producteurs (culture et microculture), des extracteurs et des transformateurs de chanvre et de cannabis, incluant des entreprises spécialisées dans le développement, la production et la commercialisation de produits récréatifs, médicaux, pharmaceutiques ou biopharmaceutiques, cosmétiques et industrielle. Des entreprises dont les activités commerciales ou professionnelles sont liées au cannabis et au chanvre figurent aussi parmi les 115 membres de l'AQIC.

Dans la poursuite de sa mission, l'AQIC travaille activement au développement d'un cadre réglementaire adapté au Québec et en parfaite adéquation avec les objectifs de santé et de sécurité publiques visés par la légalisation du cannabis et du chanvre, soit la réduction des méfaits associés à la consommation par une offre de produits de qualité soumis à des contrôles rigoureux ainsi que le détournement de la vente de cannabis et de chanvre du marché illicite vers l'économie légale. Aussi, tant dans sa mission que dans ses pratiques, l'AQIC ne s'emploie pas à vendre du cannabis et du chanvre ni des produits dérivés de ces derniers.

En 2023, l'industrie légale du cannabis au Canada a contribué à hauteur de 7,7 milliards de dollars au PIB du pays selon les chiffres les plus récents de Statistiques Canada.

La plus grande partie de cette contribution était la production de cannabis, avec près de 6,8 milliards de dollars.

En comparaison, la contribution du cannabis légal au PIB du Canada a dépassé celle des brasseries, des établissements vinicoles et des distilleries. Malgré cela, le Québec accuse un recul important en matière de politique publique eu égard au chanvre et au cannabis.

L'industrie canadienne du cannabis a généré plus de 151 000 emplois depuis sa légalisation en octobre 2018. Au Québec le cannabis s'est positionné comme une culture majeure de notre agriculture et nous estimons que notre secteur génère plus de 5000 emplois directs.

# Mesures demandées

---

Aux fins du discours sur le budget 2025-2026 à venir, l'AQIC tient à réitérer des demandes réalistes n'ayant aucun impact négatif sur la population du Québec ou qui sont en opposition aux principes de la Loi encadrant le cannabis. Ces changements permettraient de régler des enjeux dont l'acuité n'a d'égale que l'urgence de s'y attaquer de façon pragmatique et ouverte.

## Mettre fin à la discrimination - Revoir le cadre de référence sur le cannabis et le chanvre

« La position gouvernementale adoptée par le Conseil des ministres est à l'effet de ne pas soutenir, par les différents programmes de soutien du gouvernement du Québec, des entreprises qui œuvrent dans le marché récréatif ou qui exploitent les deux marchés, les entreprises qui ne produisent pas exclusivement du cannabis médicinal ne sont pas admissibles à aux mesures et services du gouvernement du Québec. »

Comme il n'existe qu'un seul type de permis pour la production de cannabis et de chanvre, peu importe l'usage auquel celui-ci est destiné, il provient toujours du même producteur. En conséquence, toutes les entreprises productrices de cannabis et un pourcentage élevé de celles produisant du chanvre sont exclus de toute aide gouvernementale québécoise.

Pire, le cadre actuel est également imposé aux entreprises reliées. Ce qui discrimine également ces sociétés des programmes et mesures du gouvernement du Québec. Le résultat est une incapacité des entreprises québécoises à attirer des investissements.

***Le gouvernement du Québec doit revoir son cadre de référence sur le cannabis et le chanvre prit en 2019 par le Conseil des ministres de façon à favoriser les investissements, permettre le développement de produits innovants (souvent non intoxicants) et accélérer l'émergence de la filière chanvre au Québec.***

## Harmoniser nos pratiques - Autoriser la vente des produits topiques et de soins corporels

Selon un rapport de Deloitte publié en 2020, le marché mondial du CBD atteindra au moins 17 milliards de dollars américains d'ici 2026. En 2021, la taille du marché mondial des produits contenant du CBD était de 5,18 milliards de dollars, avec une croissance annuelle composée (CAGR) de 16,8 % prévue entre 2022 et 2030. Cette croissance est attribuée à une adoption accrue des produits au CBD dans divers secteurs, notamment les soins personnels et cosmétiques.

Encore en 2025, la vente des produits topiques et de soins corporels est interdite au Québec. Les produits topiques à base de chanvre et de cannabis, tels que les crèmes pour la peau, les lotions, les bombes de bain, les huiles de massage et les lubrifiants, sont devenus légaux au Canada fin 2019, mais les Québécoises et Québécois doivent s'approvisionner de façons illicites.

Cette situation représente des risques pour notre population qui s'approvisionne de produits non contrôlés, souvent sans le savoir. Ex. les crèmes de CBD

Le Québec échappe la captation fiscale de cette catégorie de produits qui aurait un impact positif sur les finances publiques.

***Le gouvernement du Québec doit autoriser la vente des produits topiques et de soins corporels à base de cannabinoïdes sans plus attendre***

### **Lutter plus efficacement contre le marché illicite**

La mission première de la SQDC est d'assurer la vente de cannabis conformément à la Loi encadrant le cannabis, dans le but d'intégrer les consommateurs au marché licite et de les y maintenir. Le gouvernement du Québec doit lui donner les outils nécessaires à la réalisation de son mandat.

Un des facteurs qui contribuent le plus à la migration des consommateurs est l'accessibilité. Le réseau actuel de la SQDC est limité à environ 100 succursales pour tout le territoire québécois. En comparaison l'Ontario comptait 1800 magasins de détail de cannabis en 2023.

Selon un rapport de l'Association pour la santé publique du Québec publié en 2020, le Québec a plus de 8 000 points de vente au détail de boissons alcoolisées, tels que les épiceries, dépanneurs et stations-service, ainsi que dans les succursales de la Société des alcools du Québec (SAQ). De plus, il existe plus de 12 000 titulaires de permis d'alcool, incluant des bars, restaurants, clubs et hôtels, qui offrent des boissons alcoolisées pour consommation sur place.

L'AQIC est d'avis que le nombre de points de vente de cannabis au Québec devrait être significativement augmenté. Avec la réglementation actuelle, il sera très difficile pour la SQDC de déployer son réseau dans les plus petites municipalités, et ce sur l'entièreté du territoire québécois.

***Le gouvernement du Québec doit mettre en œuvre un projet pilote afin d'évaluer la mise en place d'agence SQDC sur le modèle des agences SAQ.***

Nous estimons que chaque part de marché capté par la SQDC représente 9,6 M\$ en vente et un peu plus de 3,5 M\$ en revenu pour l'état québécois.

À titre de comparaison, les ventes de cannabis récréatif légal en Ontario ont totalisé 2,1 milliards de dollars entre avril 2023 et mars 2024 alors qu'au Québec pour la même période, les ventes de la SQDC se chiffraient à 662,1 millions de dollars. Les revenus qui échappent à l'état québécois se chiffrent en centaines de millions de dollars annuellement.

# Les principes directeurs...

---

Pour la première fois depuis 1812, notre voisin et allié menace notre la sécurité de notre nation. Qu'il s'agisse de notre intégrité territoriale, de notre sécurité économique ou de notre souveraineté, nous dispenser d'une réflexion personnelle et collective sur la manière dont le Québec et le Canada peuvent et doivent réagir à ces menaces est impossible.

Si la profondeur de notre relation avec les États-Unis a permis à nos deux nations de bâtir une amitié économique et culturelle basée sur la sécurité et le respect de nos nations respectives, force est de constater que nos voisins du sud n'en veulent plus. Depuis plus de deux siècles, cette relation aura été l'une des relations bilatérales les plus bénéfiques pour la sécurité et la prospérité de deux nations. Certes, même dans les relations les plus intimes, il peut y avoir des divergences, des frictions et des moments d'incompréhension. En temps normal, lorsqu'une telle situation survient, nous devons répondre avec respect et prudence, mais aussi avec fermeté. C'est ce que nos nations ont fait par le passé.

Il est essentiel que le Canada affirme clairement son indépendance, son identité, sa fierté et son droit d'exister en tant que nation en toute sécurité. Préparons à nous défendre. Protégeons-nous de la menace du sud en renforçant dès aujourd'hui notre défense territoriale par des investissements stratégiques, renforçons la sécurité de nos infrastructures critiques et nos liens avec nos partenaires européens et du Commonwealth afin de diversifier nos marchés à l'exportation.

Dans ce contexte le gouvernement du Québec devrait être gouverné par le souci de protéger la qualité de vie ces concitoyens et de soutenir nos entrepreneurs :

- Éviter à tout prix d'alourdir le fardeau fiscal des citoyens québécois et des entreprises québécoises;
- Favoriser le libre-échange canadien et l'harmonisation avec les autres provinces;
- Déployer tous les efforts diplomatiques nécessaires au maintien de nos relations commerciales avec les États-Unis, mais également à la diversification des marchés;
- Revoir la politique économique actuelle afin d'identifier et soutenir des secteurs stratégiques plutôt que d'investir massivement dans des entreprises;
- Investissons dans l'innovation et la productivité;
- Favoriser les entreprises locales dans le développement des infrastructures.

Les épreuves, bien que frustrantes, sont également des opportunités de grandir et de s'améliorer. Évitions la tentation de vouloir à tout prix retomber dans nos pantoufles. Les entrepreneurs du Québec sont pleins d'audace et d'ambition pour notre nation, le gouvernement doit avoir le courage de les soutenir.

## En terminant...

---

En dépit de leur légalisation, le cannabis et le chanvre sont toujours l'objet d'une stigmatisation qui perdure. Loin de juguler l'ignorance, les perceptions erronées et les préjugés qui nourrissent cette forme d'anathème, les autorités publiques les renforcent en parlant presque exclusivement des méfaits liés à leur usage et de la nécessité de les réduire.

Conjuguée à la frilosité d'investisseurs qui souhaitent avoir en main des connaissances précises et essentielles, incluant des données et des prévisions fiables sur l'industrie et ses marchés, cette posture contradictoire compromet la progression d'une industrie que les gouvernements et les autorités publiques auraient tout avantage à considérer et à traiter comme un véritable partenaire en santé et sécurité publiques, plutôt qu'à tolérer comme un mal nécessaire.

La contribution positive de notre secteur aux finances publiques du Québec et sur nos communautés est indéniable. Nous pouvons aller bien au-delà avec un environnement d'affaires adapté. En effet dans le contexte économique actuelle le gouvernement du Québec ne devrait faire l'économie d'emploi avec une rémunération moyenne de 71 000 \$ par année.

Depuis la légalisation en 2018, l'économie souterraine du cannabis a considérablement diminué, mais elle persiste. Entre 2018 et 2021, les dépenses des ménages pour le cannabis illégal ont diminué de 43,4 % grâce à la disponibilité des produits légaux. Une part du marché reste dans l'économie souterraine en raison des prix plus bas et de l'accès facilité par des circuits non réglementés. Environ 1 personne sur 5 au Canada a déclaré avoir consommé du cannabis au cours des 30 derniers jours.

De 2018 à 2024, la consommation de cannabis est restée presque inchangée. La proportion des personnes au Canada qui ont déclaré avoir consommé du cannabis au cours des 12 derniers mois et qui ont déclaré:

- Avoir fumé du cannabis a diminué de 89 % en 2018 à 69 % en 2024, cette proportion est restée inchangée entre 2023 et 2024.
- Avoir mangé ou bu du cannabis a augmenté de 43 % en 2018 à 57 % en 2024, cette proportion restée inchangée en 2023 et 2024.
  - Ces catégories étant très limités au Québec nous estimons qu'une portion significative de ce Marché provient de sources souterraines
- Avoir vapoté du cannabis (notamment du cannabis séché ou des extraits de cannabis liquide ou solide) était de 37 % en 2024 et est restée inchangée par rapport à 2018 et à 2023 (33 et 36 % respectivement).
  - Cette catégorie étant non disponible au Québec nous estimons qu'une portion significative de ce Marché provient de sources souterraines

- Nous estimons que chaque part de marché capté par la SQDC représente 9,6 M\$ en vente et un peu plus de 3,5 M\$ à l'état québécois.
- Nous évaluons les revenus annuels non captés par les catégories interdites au Québec à plus de 160 M\$
- Les dépenses mensuelles moyennes consacrées au cannabis au cours des 12 derniers mois ont diminué depuis 2018
  - Le montant normalement dépensé par mois pour le cannabis a diminué de 73 \$ en 2018 à 63 \$ en 2024 et est resté inchangé entre 2023 (63 \$) et 2024 (63 \$).
- En 2023-2024 les ventes de la SQDC ont totalisé 662 M\$. 259 M ont été remis à l'état québécois.